

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 561

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« notamment »,

insérer les mots :

« par un meilleur partage de la valeur ajoutée et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que l'une des finalités des politiques publiques agricoles, est de soutenir une juste répartition de la valeur ajoutée au sein des filières garantissant la pérennité des revenus agricoles, des revenus des salariés et de l'emploi du secteur.

La France vient en effet de perdre 25 % de ses exploitations agricoles ces dernières années. Les revenus agricoles affichent par ailleurs des fluctuations et des écarts très importants entre les productions principalement dus à la volatilité des prix d'achat des productions et aux stratégies d'accaparement d'une part grandissante de la valeur ajoutée au sein des filières par les distributeurs. Il apparaît ainsi essentiel d'inscrire comme orientation de la politique agricole de notre pays un meilleur partage de la richesse produite au service des revenus agricoles et de l'emploi des agriculteurs et des salariés du secteur agricole et agroalimentaire.